

# Solutions de plafond et de mur MetalWorks<sup>MC</sup>

## Garantie limitée d'un (1) an

---

**EN VIGUEUR EN DÉCEMBRE 2018**

Veillez lire attentivement les modalités suivantes, car elles sont liées aux conditions d'installation. Les Industries mondiales Armstrong n'assume aucune autre obligation ou responsabilité de garantie, et elle n'autorise personne à le faire ou à le faire en son nom. Cette garantie explicite est la seule obligation des Industries mondiales Armstrong et il n'y aura aucune autre garantie explicite ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande ou de bon fonctionnement à quelque fin que ce soit.

Les systèmes de plafond et de mur Armstrong<sup>MD</sup> MetalWorks<sup>MC</sup> et les systèmes de suspension personnalisés MetalWorks pour les applications intérieures sont garantis contre tout défaut de matériau ou de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'installation. En cas de défauts manifestes de matériaux ou de fabrication en usine, Industries mondiales Armstrong doit être avertie dans les 30 jours suivant la date d'expédition au client. Pour les systèmes de plafond et de mur MetalWorks installés sur des systèmes de suspension standard, consultez la garantie pertinente pour les systèmes de suspension commerciaux.

**Cette garantie limitée est assujettie à des conditions supplémentaires mentionnées ci-dessous.**

Les garanties limitées des systèmes de plafond et de mur Armstrong MetalWorks et des systèmes de suspension personnalisés MetalWorks pour applications intérieures sont soumises à une utilisation dans des conditions normales. Les conditions anormales comprennent l'exposition à des vapeurs chimiques, à des agents corrosifs (par exemple, le chlore), à des vibrations, à la présence d'eau stagnante, à l'humidité entrant en contact direct avec le plafond ou le mur, comme cela pourrait entraîner des fuites ou de la condensation dans le bâtiment, à une humidité excessive ou à une accumulation excessive de poussière ou de saleté.

**Que fera Industries mondiales Armstrong?**

Si Industries mondiales Armstrong confirme un tel défaut du produit, Armstrong livrera, à ses frais (FAB), au lieu de l'installation, un nouveau produit de type et de qualité identiques ou similaires, dans une quantité égale à la section déterminée défectueuse.

**Qu'est-ce que cette garantie ne couvre pas?**

Cette garantie ne couvre pas les dommages provoqués par les vibrations, le feu, le gel, l'eau, les vapeurs chimiques, un accident ou toute forme d'abus ou d'exposition à des conditions anormales. Si le produit est soumis à des conditions anormales, il devra être immédiatement retiré et remplacé dès que les conditions d'installation seront redevenues normales.

Cette garantie ne couvre pas les variations des caractéristiques naturelles du métal, comme la déflexion, qui peuvent être affectées par le type de métal utilisé, de même que par les dimensions et la forme du panneau.

Les garanties limitées des systèmes de plafond et de mur Armstrong MetalWorks et des systèmes de suspension personnalisés MetalWorks pour applications intérieures sont annulées si : 1) Le système de suspension désigné n'est pas utilisé; 2) Le système de plafond est installé dans une application non recommandée ; 3) Les panneaux de plafond sont utilisés pour supporter tout autre matériau (sauf si désigné comme tel); 4) Le système de plafond est installé au-dessus d'aires tel que les piscines

CETTE GARANTIE EXPLICITE EST LA SEULE OBLIGATION DES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG ET IL N'Y AURA AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS CI-DESSOUS ET LES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU IMMATÉRIELS, NI DES BLESSURES CORPORELLES.

### Conditions de la garantie

Avant l'installation, les panneaux et le système de suspension doivent être conservés propres et secs et ne doivent pas être soumis à des conditions anormales (comme spécifié ci-dessus). Si les panneaux et le système de suspension sont installés dans, ou si l'installation est par la suite exposée à des conditions anormales ou à un entretien inapproprié, ces panneaux et ce système de suspension pourraient être endommagés. Cette garantie ne couvre pas de tels dommages et Les Industries mondiales Armstrong n'en assume pas la responsabilité.

Tous les produits Armstrong doivent être installés conformément aux instructions d'installation écrites d'Armstrong et/ou aux dessins d'atelier approuvés pour ce produit en vigueur au moment de l'installation.

L'installation des systèmes de plafond et de mur MetalWorks et des systèmes de suspension sur mesure MetalWorks pour les applications intérieures doit être effectuée là où la température se situe entre 32 °F (0 °C) et 120 °F (49 °C). Ce n'est pas nécessaire pour que la pièce soit fermée ou que les systèmes CVC fonctionnent. Les panneaux de plafond et le système de suspension ne doivent pas être utilisés pour supporter aucun autre matériau. Les systèmes de plafond et de mur MetalWorks et les systèmes de suspension personnalisés MetalWorks pour les applications intérieures ne peuvent pas être utilisés pour des applications extérieures.

### Comment obtenir le service?

Vous devrez aviser les Industries mondiales Armstrong par écrit de tout défaut du produit couvert par cette garantie, dans les 30 jours suivant la première observation du défaut, à l'adresse suivante : Armstrong World Industries, Inc. P. O. 3001, Lancaster, PA 17604 ou appelez-nous au 1 877 276-7876. Dans cette section, les références à Armstrong signifient, aux États-Unis, Armstrong World Industries, Inc., P. O. Box 3001, Lancaster, PA 17604, et signifie, au Canada : Les Industries mondiales Armstrong Canada, 255 boulevard Montpellier, St-Laurent, Montréal, Québec, H4N 2G3

### Comment s'applique la loi d'État?

Cette garantie vous donne des droits légaux précis, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'un état à l'autre. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, ou des limites de durée d'une garantie implicite, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Toutes les autres marques de commerce utilisées dans les présentes sont la propriété d'AWI Licensing LLC et/ou de ses sociétés affiliées  
© 2021 AWI Licensing LLC.

[armstrongplafonds.ca/commercial](http://armstrongplafonds.ca/commercial)